

Daniel Bensaïd

À propos de Tariq Ramadan

La présence de Tariq Ramadan au Forum social européen a suscité la réprobation de certaines personnalités ou courants politiques.

Le cadre de participation au Forum social européen (FSE) étant fixé par la charte des forums sociaux mondiaux, tous ceux et celles qui en respectent les principes y ont leur place. On ne saurait admettre de critères d'exclusion. Dans cet esprit, nous sommes tout à fait favorables, par exemple, à la présence de militants socialistes. Mais il serait paradoxal d'exclure *a priori* des courants se réclamant de l'islam, alors que les courants qui ont soutenu les guerres du Golfe ou d'Afghanistan y auraient droit de cité. La seule condition est que le FSE demeure un espace pluraliste de débats, de confrontations et de dialogue.

L'article de Tariq Ramadan qui a mis le feu

aux poudres en citant nommément un certain nombre d'intellectuels juifs était sans aucun doute condamnable. Au vu de la charge légitimement passionnelle de ces questions, cela ne pouvait que jeter la suspicion sur son auteur, et faire diversion par rapport aux questions fondamentales qu'il soulevait concernant la position politique des uns et des autres sur la question palestinienne ou bien la manière de résister aux dérives communautaires en France à partir d'une confessionnalisation de ce conflit. Cela dit, l'indignation exprimée par Bernard-Henri Lévy ou Alain Finkielkraut n'est pas dénuée d'hypocrisie. Dès lors qu'ils acceptent d'intervenir dans des initiatives communautaires en tant qu'intellectuels juifs – ce qui m'est également arrivé une fois –, ils sont mal placés pour considérer cette qualification comme une insulte.

Sur le fond, il y a bien sûr matière à discussion avec les positions soutenues par Tariq Ramadan. Mais il n'y a pas lieu de se laisser entraîner dans une discussion théologique sur la loi coranique, pas plus d'ailleurs qu'il n'y aurait matière, dans le cadre du forum, à dis-

cuter avec des militants catholiques sur l'interprétation de l'Immaculée Conception.

Le cœur du litige porte sur la conception qu'ont les uns et les autres du partage entre l'espace public et la sphère privée. L'espace public en France est le résultat d'une longue évolution et il ne serait pas admissible par exemple, sous prétexte de différence culturelle, de légaliser la polygamie ou l'excision. Nous considérons comme un acquis le fait que les pratiques religieuses aient été renvoyées à la sphère privée. C'est la question qu'il faut tirer au clair dans le débat avec Tariq Ramadan. Est-ce que la pratique de l'islam qu'il revendique peut se soumettre à cette conception laïque de l'espace public? Il en va notamment de la cohérence d'un combat pour l'égalité entre hommes et femmes, comme du respect des droits acquis par les femmes au terme de décennies de lutte.

Au-delà, le problème porte sur le projet de société des uns et des autres. Celui de Tariq Ramadan n'est assurément pas le nôtre.

Rouge quotidien du 15 novembre 2003